

RAPPORT N° 98/3-28
Au Conseil Municipal

OBJET

**ELECTION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
AU SEIN DE LA COMMISSION APPELS D'OFFRES
EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE
ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT DEMISSIONNAIRES**

Par Délibération n° 95/3-15 en séance du 30 juin 1995, vous avez élu les membres de la Commission Appels d'Offres, conformément à la règle applicable au Bureau d'Adjudication prévu aux Articles 34 et 35 de la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Par la suite, vous avez élu Madame Nicole CHAUVET en remplacement de Monsieur Emmanuel HOARAU (membre titulaire de la Commission, alors démissionnaire), par Délibération n° 97/8-67 en séance du 19 décembre 1997.

Je vous rappelle, pour mémoire, la composition actuelle de la CAO.

* **Membres titulaires**

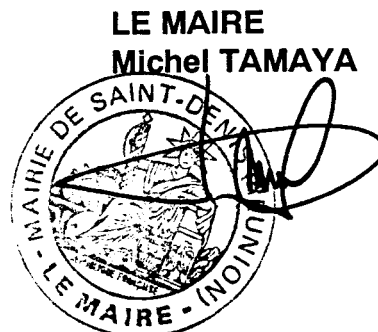
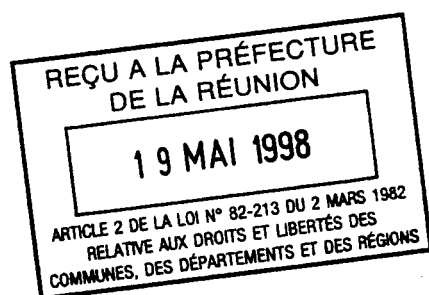
- Alain ARMAND,
- Brice PAUVREZE,
- Nicole CHAUVET,
- Erick EGOLFF,
- Alex JUNOT ;

* **Membres suppléants**

- André BOURGIN,
- Jacques SIOU,
- René LAI-HONG-TING,
- Paul HOARAU,
- Pierre DUPUY.

Je vous demande, aujourd'hui, de pourvoir au remplacement de Madame Nicole CHAUVET (membre titulaire démissionnaire) et de Monsieur André BOURGIN (membre suppléant démissionnaire).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 98/3-28
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 mai 1998

OBJET

**ELECTION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
 AU SEIN DE LA COMMISSION APPELS D'OFFRES
 EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE
 ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT DEMISSIONNAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 95/3-15 du 30 juin 1995 ;

Vu la Délibération n° 97/8-67 du 19 décembre 1997 ;

Sur le RAPPORT N° 98/3-28 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret)

Elit Monsieur Gilbert GERARD (en qualité de membre titulaire) et Monsieur Jean-Paul CLAIN (en qualité de membre suppléant) pour siéger au sein de la Commission Appels d'Offres, les résultats du vote s'établissant comme suit :

Bulletins collectés	45	Suffrages obtenus	
Bulletins nuls	3	Gilbert GERARD	42
Suffrages exprimés	42	Jean-Paul CLAIN	42

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 19 MAI 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

